

Projet agrivoltaïque de Sainte-Thorette

Lettre d'information #2

Mars 2026

Madame, Monsieur,

Les équipes de RWE Renouvelables France étudient depuis 2024 la faisabilité d'un projet agrivoltaïque sur les communes de Sainte-Thorette, Quincy et Mehun-sur-Yèvre.

Le projet agrivoltaïque se poursuit. La première étape du projet a consisté à recueillir l'accord des propriétaires des terrains concernés. Parallèlement, des études sont en cours afin d'évaluer les enjeux potentiels sur l'environnement, l'activité agricole, le paysage et le territoire.

La première phase de ces analyses s'est achevée au début de l'année 2026, ce qui nous permet désormais de disposer d'un état initial complet de la zone de projet et de son environnement proche.

Nous organiserons une permanence d'information d'ici l'été afin de répondre à vos questions et vous présenter le projet de vive voix.

Par ailleurs, je vous informe que le projet éolien de Sainte-Thorette a été arrêté suite à une incompatibilité du projet avec le fonctionnement du radar militaire d'Avord.

Bonne lecture !



Roxane Lericolais
Cheffe de projets solaires
RWE Renouvelables France
roxane.lericolais@rwe.com

Suivez l'actualité du projet sur le site internet dédié :
<https://sainte-thorette.parc-solaire.com>

LES DONNÉES CLÉS DU PROJET

8 000

foyers

Le parc produirait l'équivalent de la consommation électrique de 8 000 foyers (ADEME).

25

MWc

La puissance photovoltaïque estimée est de 25 MWc sur cette zone de projet.

2031

date estimée

Le parc agrivoltaïque de Sainte-Thorette devrait être mis en service à l'horizon 2031.

Le projet agrivoltaïque de Sainte-Thorette

OÙ SE SITUE LA ZONE DU PROJET ?

La zone d'études a été choisie en prenant en compte différents enjeux : environnementaux, agricoles, paysagers, urbanistiques, patrimoniaux et état d'ensoleillement.



Carte de localisation du projet

La zone se situe sur des parcelles agricoles (illustrées en orange sur la carte), au lieu-dit Vaubut, au nord de Sainte-Thorette.

L'objectif est de développer un projet agrivoltaïque, associant ainsi production d'énergie solaire et activité agricole. Le parc sera conçu pour apporter un service aux cultures, notamment en les protégeant des aléas climatiques et en contribuant à atténuer les effets de la sécheresse.



Parcelles concernées par le projet agrivoltaïque

QUELS BÉNÉFICES POUR LA COMMUNE ET LES RIVERAINS ?

Un projet agrivoltaïque sur les communes de Sainte-Thorette, Quincy et Mehun-sur-Yèvre permettrait de générer différents bénéfices pour le territoire et ses habitants. Le projet sera construit en concertation avec les élus locaux et les riverains afin qu'il réponde au mieux aux attentes du territoire.



Une production d'électricité propre, sans émission de gaz à effet de serre pendant toute l'exploitation



Une valorisation des terrains agricoles



La création d'emplois locaux pendant le chantier et la l'exploitation



Des revenus fiscaux pour la commune et l'intercommunalité pendant les 40 ans d'exploitation



La diversification du mix énergétique et la souveraineté énergétique du territoire



La plantation de haies favorables à la biodiversité du site

L'avancement des études du projet

L'ÉTUDE D'IMPACT, UNE PREMIÈRE ÉTAPE CLÉ

Pour construire et exploiter un parc solaire, il est nécessaire d'obtenir un permis de construire délivré par la Préfecture. Une étude d'impact est ainsi réalisée. Les résultats seront annexés au dossier de demande de permis de construire. **Elle comporte différents volets dont les principaux sont les volets écologique, paysager et agricole.**

Pour chacun des volets, les études se déclinent en 2 phases : l'état initial (sans les panneaux) puis l'évaluation des impacts (avec les panneaux) et des mesures visant à éviter les impacts. La première phase a été finalisée début 2026 et les résultats nous ont permis de réfléchir à l'implantation optimale du projet pour l'environnement et le paysage. La deuxième phase de l'étude va désormais commencer, avec l'évaluation des impacts futurs et la mise en place des mesures d'Évitement, de Réduction et de Compensation adaptées.

Volet écologique



Le volet environnemental de l'étude d'impact repose à la fois sur des études bibliographiques et sur des investigations de terrain. Les inventaires de cette étude sont réalisés sur un cycle biologique complet (un an). Des experts spécialistes de leur discipline arpentent la zone d'implantation prévisionnelle et ses alentours, selon les saisons et avec une pression d'inventaire en fonction des enjeux du site. Pour ce projet, l'étude faune/flore est réalisée par le bureau d'études indépendant L'Institut d'Écologie Appliquée. L'expertise environnementale a été lancée sur la zone de projet en décembre 2024 et s'est achevée début 2026.

Volet agricole



L'étude d'impact comportera également une étude agricole. Il s'agit d'analyser les effets du projet sur l'économie agricole au niveau de l'exploitation et du territoire. L'étude comprend une évaluation globale et chiffrée des impacts positifs et négatifs du projet, ainsi que les modalités de mise en œuvre. Des mesures de compensation sont proposées pour consolider l'économie agricole. L'objectif final de cette étude est de concevoir un projet avec le plus faible impact sur l'économie agricole du territoire. Pour ce projet, l'étude agricole est réalisée par le bureau indépendant Imagreen.

Volet paysager



Le volet paysager de l'étude d'impact a pour but de décrire le contexte paysager dans lequel s'inscrit le projet, d'analyser l'impact du futur parc photovoltaïque au sol envisagé, et de le restituer notamment à partir de différents points de vue du territoire. Pour ce projet, l'étude paysagère est réalisée par le bureau d'études indépendant Matutina.

Où en est le projet ?

Le développement d'un projet solaire est une démarche exigeante sur le long terme (5 à 7 ans en moyenne, en France). Elle s'appuie notamment sur des études naturalistes, paysagères et agricoles. Les résultats de ces études nous permettront d'avancer dans la définition de ce projet agrivoltaïque : nombre et emplacement des panneaux, prise en compte des enjeux écologiques et paysagers, accès pompiers, etc.



CONTACTER LA CHEFFE DE PROJET



Roxane Lericolais
Cheffe de projets solaires
roxane.lericolais@rwe.com

Venez découvrir le projet :
<https://sainte-thorette.parc-solaire.com/>

Retrouvez tous nos projets et plus d'informations sur notre site ici

